

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

8^e séance, 26^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 23 avril 2024 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Madame Hélène Massé, membre de la communauté
Madame Caroline Pelletier, membre issue du personnel d'encadrement
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin, parent d'un élève
Monsieur Éric Pouliot, membre issue du personnel, directeur d'établissement
Monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin, membre issue du personnel enseignant
Madame Josianne Turcotte, membre de la communauté
Monsieur Maxim Vacher, parent d'un élève
Monsieur Daniel Vermette, parent d'un élève
Monsieur Hubert Brulotte, membre observateur

Membres du conseil d'administration absent :

Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Anne-Marie Blanchet, directrice générale adjointe
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur Carl Lavoie propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2024 à 18 h 32.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe, confirme qu'il y a quorum.

CA-23-24-102

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

DE RETIRER le point 2.11 SRM – Nettoyage de systèmes de ventilation (8 lots) – Adjudication de contrat;

DE RETIRER le point 2.13 – Centre de formation en montage de lignes (CFML) – Acquisition de poteaux – Adjudication de contrat;

DE DÉPLACER le point 2.5 – École Notre-Dame-d'Etchemin – Travaux d'aménagement (local de musique) – Adjudication de contrat après le point 2.6 SRM – Planification des besoins d'espace avec ou sans modification à la suite des avis reçus (art. 272.6) – Adoption;

DE DÉPLACER le point 2.14 – Contrat de services infonuagiques après le point 2.1 – Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie des parents d'un élève (district #2) et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2024
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Assermentation de M. Maxim Vacher, membre parent au CA (district #2)
- 1.7 Déclaration d'intérêts de M. Maxim Vacher, membre parent au CA (district #2)
- 1.8 Interventions du public et période de questions
- 1.9 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

2.0 Décisions

- 2.1 Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie des parents d'un élève (district #2)
- 2.2 Contrat de services infonuagiques
- 2.3 *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* (3.13) – Modification
- 2.4 *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités* (1.9) – Modification
- 2.5 Demande de renouvellement de la reconnaissance du programme Sport-études au secondaire pour les années 2025-2030
- 2.6 SRM – Planification des besoins d'espace avec ou sans modification à la suite des avis reçus (art. 272.6) – Adoption

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

- 2.7 École Notre-Dame-d'Etchemin – Travaux d'aménagement (local de musique) – Adjudication de contrat
- 2.8 École secondaire de l'Aubier – Réaménagement stationnement Nord – Adjudication de contrat
- 2.9 École de la Chanterelle – Réfection du pavage phase II – Adjudication de contrat
- 2.10 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) de Charny – Réaménagement du CÉAN de Charny – Adjudication de contrat
- 2.11 École de Taniata – Travaux d'aménagement de la cour d'école – Adjudication de contrat
- 2.12 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) Saint-Romuald – Réaménagement de la cafétéria et nouvel atelier – Adjudication de contrat

3.0 Information

- 3.1 Mot de la Direction générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité de vérification
- 4.2 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.3 Comité des ressources humaines
- 4.4 Comité CSÉHDAA
- 4.5 Comité de parents
- 4.6 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-23-24-103

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2024

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 mars 2024 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

DE dispenser la directrice générale adjointe, Mme Caroline Marcotte, de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 mars 2024 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Assermentation de M. Maxim Vacher, membre parent au CA (district #2)

La directrice générale, Mme Suzie Lucas, procède à l'assermentation de M. Maxim Vacher, membre parent au conseil d'administration (district #2).

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.7 Déclaration d'intérêts de M. Maxim Vacher, membre parent au CA (district #2)

M. Maxim Vacher, rempli et signe son formulaire de déclaration d'intérêts en vertu de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

1.8 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.9 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CA-23-24-104
SG

2.1 Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie des parents d'un élève (district #2)

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans ;

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le processus de désignation des membres est tenu deux années sur trois ;

ATTENDU la démission de Mme Karine Barma-Hamel en date du 12 janvier 2024 à titre de membre du conseil d'administration, issue de la catégorie des parents (district 2) ;

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de nommer un nouveau membre parent pour remplacer Mme Karine Barma-Hamel;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE le membre suivant soit désigné pour un mandats de 3 ans :

Membre issu de la catégorie des parents d'un élève (district #2) :

M. Maxim Vacher, administrateur

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-105
SRTIC

2.2 Contrat de services infonuagiques

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) doit se conformer au Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI) selon le décret ministériel #596-2020 du 10 juin 2020 ;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation du Québec, en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), dans le cadre de l'arrêt ministériel 2020-01 en date du 17 novembre 2020, a mandaté un courtier pour rédiger un contrat en services infonuagiques pour les organismes publics ;

ATTENDU que le CSSDN a fait des demandes de prix pour répondre à ses besoins en services infonuagiques auprès des fournisseurs autorisés par le MCN ;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que les Services des ressources en technologie de l'information et des communications (SRTIC) recommande la firme ITI à la suite de l'analyse et à la conformité des soumissions reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu:

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) conclue un contrat de services infonuagiques avec la firme ITI pour un montant maximum de 250 000 \$ sur une période de 3 ans ;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumond, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-106
SG

2.3 *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école (3.13) – Modification*

ATTENDU que la présente politique s'appuie sur la *Loi sur l'instruction publique*, particulièrement les articles 1, 4, 39, 40, 79, 193, 211, 212, 217, 236, 239, 397 et 398 et sur les règlements adoptés en vertu de cette loi;

ATTENDU qu'une mise à jour de la politique est nécessaire;

ATTENDU la présentation faite au comité de parents par la direction générale adjointe le 18 mars 2023;

ATTENDU la présentation faite au comité consultatif de gestion (CCG) par la direction générale adjointe le 19 mars 2023;

ATTENDU la recommandation de la direction générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Vermette et résolu :

DE MODIFIER le politique susmentionnée tel que déposée et versée aux archives sous la cote CA-23-24-106 ;

DE MANDATER la direction générale adjointe afin d'accomplir tout acte jugé nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution, notamment la publication de l'avis public et l'envoi de la politique modifiée au comité de parents et aux conseils d'établissement du Centre de services scolaire des Navigateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-107
SG

2.4 *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités (1.9) – Modification*

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration est responsable d'adopter ses règles de fonctionnement;

ATTENDU que le 20 octobre 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs adoptait le *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités* (Résolution

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA-20-21-028, entrée en vigueur du règlement le 3 novembre 2020, soit le jour de la publication de l'avis public) (le « Règlement »);

ATTENDU qu'une mise à jour du Règlement est nécessaire;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors de sa rencontre tenue le 16 avril 2024 à l'effet de modifier le Règlement tel que présenté aux membres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yannick Forgues et résolu :

DE MODIFIER le règlement susmentionné tel que déposé et versé aux archives sous la cote CA-23-24-107;

DE MANDATER la Direction générale afin d'accomplir tout acte jugé nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution, notamment la publication de l'avis public et l'envoi du Règlement modifié au comité de parents et aux conseils d'établissement du Centre de services scolaire des Navigateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-108
SÉ-DG

2.5 **Demande de renouvellement de la reconnaissance du programme Sport-études au secondaire pour les années 2025-2030**

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) exige que la demande de renouvellement de reconnaissance du programme Sport-études au secondaire soit autorisée par le conseil d'administration avant que le ministère procède à l'analyse du dossier suivant les règles de reconnaissance établies;

ATTENDU que la représentante du centre de services scolaire pour le programme Sport-études, Mme Isabelle Proulx, directrice des Services éducatifs, le responsable du projet pédagogique particulier en Sport-études au secondaire pour l'École Pointe-Lévy, M. Éric Pouliot, directeur de l'établissement, les fédérations sportives concernées et leurs mandataires désirent signer les protocoles d'entente en vue de maintenir le programme Sport-études au secondaire;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'École Pointe-Lévy a adopté une résolution le 3 avril 2024 dans laquelle il est favorable audit renouvellement du projet particulier en Sport-études au secondaire à cette école;

ATTENDU que le centre de services scolaire et l'École Pointe-Lévy désire renouveler, pour la période de 2025 à 2030, le programme Sport-études au secondaire et le projet pédagogique particulier en Sport-études de l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU que le MEQ demande l'approbation des protocoles d'entente par le conseil d'administration afin d'analyser la demande de renouvellement;

ATTENDU l'article 222, alinéa 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) permettant au centre de services scolaire d'autoriser l'école à déroger au temps prescrit dans le régime pédagogique dans le respect des règles de reconnaissance du programme Sport-études du ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

D'AUTORISER le directeur de l'École Pointe-Lévy, M. Éric Pouliot, à adresser une demande au MEQ afin de soumettre la demande de renouvellement de reconnaissance du programme

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

Sport-études au secondaire du centre de services scolaire et du projet pédagogique particulier en Sport-études de l'École Pointe-Lévy pour les années 2025-2030.

D'AUTORISER la directrice des Services éducatifs, Mme Isabelle Proulx et le directeur de l'École Pointe-Lévy, M. Éric Pouliot, à signer les protocoles d'entente avec les fédérations sportives et leurs mandataires pour les années 2025-2030 et tout document découlant de ceux-ci et de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-109
SRM**

2.6 SRM – Planification des besoins d'espace avec ou sans modification à la suite des avis reçus (art. 272.6) – Adoption

ATTENDU l'obligation du Centre de services scolaire des Navigateurs de faire adopter par son conseil d'administration le projet de Planification des besoins d'espace avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6);

ATTENDU que le projet planification des besoins d'espaces a été soumis aux membres du conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Massé et résolu :

D'ADOPTER le projet de Planification des besoins avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6), tel que présenté;

QUE la directrice générale du Centre des services scolaire des Navigateurs, soit autorisée à transmettre aux municipalités locales et MRC le projet de planification de besoins d'espaces, tel qu'adopté, en indiquant si applicables, les modifications qui ont été apportées à la suite des avis reçus (art. 272.6).

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-110
SRM**

2.7 École Notre-Dame-d'Etchemin – Travaux d'aménagement (local de musique) – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public INV240312-72 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux d'aménagement (local de musique) pour l'École Notre-Dame-d'Etchemin;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 28 mars 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, des soumissions, effectuée par madame Marie-Ève Gagné, responsable de la gestion administrative pour les Services des ressources matérielles.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Entreprises Élite Canada inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux d'aménagement (local de musique) pour l'École Notre-Dame-d'Etchemin, au montant de 113 650 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-111
SRM**

2.8 École secondaire de l'Aubier – Réaménagement stationnement Nord – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO240322-78 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux en vue du réaménagement du stationnement Nord à l'École secondaire de l'Aubier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 18 avril 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'ingénierie GBI Experts-Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Excavation Raymond Lemay & fils inc.*, le contrat de travaux en vue du réaménagement du stationnement Nord à l'École secondaire de l'Aubier, au montant de **549 650 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-112
SRM**

2.9 École de la Chanterelle – Réfection du pavage phase II – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO240322-79 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux en vue du réfection du pavage de la cour d'école à l'École de la Chanterelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 18 avril 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'ingénierie GBI Experts-Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Les entreprises Gilbert Cloutier inc.*, le contrat de travaux en vue du réfection du pavage de la cour d'école à l'École de la Chanterelle, au montant de **340 450 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-23-24-113
SRM

2.10 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) de Charny – Réaménagement du CÉAN de Charny – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO240325-73 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de réaménagement du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) de Charny;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 22 avril 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'architecture Droite Gauche Architecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à **ELB construction (Les entreprises Logis-Beauce inc.)**, le contrat de travaux de réaménagement du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) de Charny, au montant de **838 500 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-114
SRM

2.11 École de Taniata – Travaux d'aménagement de la cour d'école – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO240328-80 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux d'aménagement de la cour d'école à l'École de Taniata;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 16 avril 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par madame Joanie Adam, agente de développement pour les Services des ressources matérielles.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Massé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à **Tessier récréo-parc inc.**, le contrat de travaux d'aménagement de la cour d'école à l'École de Taniata, au montant de **121 571.76 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-115
SRM

2.12 Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) Saint-Romuald – Réaménagement de la cafétéria et nouvel atelier – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO240326-76 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat en vue de travaux

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

de réaménagement de la cafétéria et de l'ajout d'un nouvel atelier au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) de Saint-Romuald;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 17 avril 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'architecture MTA Architectes.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction JC-7 inc.*, le contrat en vue de travaux de réaménagement de la cafétéria et de l'ajout d'un nouvel atelier au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) de Saint-Romuald, au montant de **577 777 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas, directrice générale, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration et leur donne l'information suivante :

Nous sommes en attente d'un suivi pour l'éventuel terrain octroyé par la Ville de Lévis pour la construction de l'école primaire dans le secteur Desjardins.

L'inauguration de l'ajout d'espace à l'école primaire Du Ruisseau a eu lieu le lundi 22 avril dernier, cela s'est très bien déroulé.

Dans le cadre du dossier de l'anglais intensif, il y a de la désinformation qui circule. La décision prise est de changer le modèle de 5 mois en français et 5 mois en anglais pour un modèle d'anglais / français d'alternance par semaine ou par cycle et non d'empêcher les écoles d'offrir l'anglais intensif. Les arrivants en cours d'année, nous obligent à faire autrement pour répondre aux besoins.

Pour la prochaine année scolaire, il y a aura de nombreux changements d'affectation des directions d'établissement. Nous serons en mesure de bien répondre à nos besoins.

À la suite des entrevues pour le poste de secrétaire générale, nous sommes en attente des résultats des tests psychométriques. Cela s'annonce positif.

À venir dans notre CSS :

Réflexion sur des grands chantiers :

- Francisation
- Leadership
- Profil de sortie des élèves au CSSDN des compétences du 21^e siècle
- Actualiser certaines politiques
- Phase bilan : nous sommes en mouvement et les changements sont visibles

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité de vérification

La prochaine rencontre est prévue le 5 juin 2024.

4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Lors de la rencontre du 16 avril dernier, le *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités* (1.9) a été révisé.

Les membres ont jusqu'au 10 mai pour sélectionner un modèle de grille d'évaluation du CA.

4.3 Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

4.4 Comité CSÉHDAA

La dernière réunion a eu lieu le 8 avril 2024. La prochaine rencontre est prévue le 27 mai 2024.

4.5 Comité de parents

Voici les points discutés lors de la rencontre du 15 avril dernier :

- Nomination de M. Maxim Vacher au conseil d'administration du CSSDN;
- Le dossier de l'anglais intensif;
- Résolution transmise à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) sur le harcèlement/violence dans les écoles;
- Les critères d'ouverture des maternelles 4 ans.

4.6 Comité consultatif de transport

La prochaine rencontre est prévue le 28 mai 2024.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CA-23-24-116

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

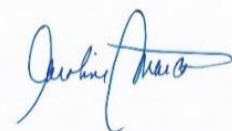
IL EST PROPOSÉ PAR madame Hélène Massé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE à l'unanimité

Eve Lapointe

Ève Lapointe
Présidente



Caroline Marcotte
Directrice générale adjointe